

Vers l'éclatement de la bulle verte ?

Article paru dans l'édition du 27.01.10

Un avantage exorbitant pour le solaire

Mercredi 13 janvier, le gouvernement a publié le très attendu décret relatif au tarif de rachat d'électricité photovoltaïque. Pour inciter au développement de cette source d'électricité verte, un système a été mis en place, dans lequel les particuliers et les entreprises qui investissent à leur compte dans l'installation de panneaux solaires bénéficient d'une garantie de revente de l'électricité produite à EDF à un prix préférentiel pendant les vingt prochaines années.

En 2009, ce prix garanti était de 60 centimes le kilowattheure (kWh). L'engouement pour ce système a été très important, et les seules nouvelles demandes fin 2009 permettraient de mettre en place une capacité de production de 5,4 gigawatts, l'équivalent de six centrales nucléaires ! Pour tenter bien timidement d'endiguer cette vague verte, le nouveau décret a abaissé le tarif à 58 centimes d'euro, qui reste l'un des plus élevés d'Europe.

Faut-il se réjouir de ce succès ? Parce qu'il contribue à la réduction de nos émissions de CO₂, il bénéficiera aux générations futures, qui auront moins à souffrir du changement climatique. Est-ce suffisant pour que ces investissements améliorent le bien-être collectif embrassant l'ensemble de l'humanité ? Pour répondre à cette question, il faut comparer l'ensemble des coûts et des avantages financiers et écologiques de cet important investissement.

Rappelons que le coût total (amortissement des investissements, gestion des déchets, démantèlement,...) du kWh moyen en Europe est d'environ 6 centimes d'euros, et émet 400 grammes de CO₂. Il est donc dix fois moins cher que le prix de rachat de l'électricité photovoltaïque ! Si on reprend le chiffre de 5,4 gigawatts des seules nouvelles demandes d'installation qui ont émergé fin 2009, on arrive à un surcoût pour EDF de 2,9 milliards d'euros par an ! Ce surcoût se retrouve in fine dans la facture d'électricité des ménages.

Si on rapporte cette charge collective au bénéfice écologique, ce système représente un coût pour la société de plus de 1 000 euros par tonne de CO₂ (tCO₂) évitée. En accord avec les conclusions scientifiques du Groupe intergouvernemental d'experts sur l'évolution du climat (GIEC), la commission Quinet en 2008, puis la Commission Rocard en 2009 ont considéré que la tonne de dioxyde de carbone devait être valorisée à 32 euros. En d'autres termes, on demande aux clients d'EDF de financer une technologie verte dont le bénéfice social est plus de trente fois inférieur à son coût social !

Force est donc de constater que la technologie photovoltaïque actuellement disponible reste encore immature, et sa mise en oeuvre sur grande échelle constitue une énorme usine à détruire du bien-être pour les générations présentes et futures. Il est donc urgent de réduire massivement la bulle verte dont l'Etat porte la responsabilité. Si 65 % des Français sont hélas contre une taxe carbone à 17 euros par tCO₂, on imagine difficilement qu'ils soutiennent un système qui leur coûte collectivement 1 000 euros la tCO₂ évitée, sans chèque vert en compensation !

Il existe une myriade d'autres actions de réduction des émissions qui ont un coût par tCO₂ évitée bien inférieur, depuis le développement des transports en commun à certaines opérations d'isolation thermique des bâtiments neufs, en passant par des transformations de procédés industriels ou l'amélioration de l'efficacité des moteurs.

Mais à l'image du photovoltaïque, il existe de nombreuses technologies vertes dont les acteurs industriels nous vantent aujourd'hui les mérites, mais qui ne passent pas la barre d'une analyse coût-bénéfice un peu sérieuse. En l'état des technologies disponibles, ni la voiture électrique, ni l'éolien, ni les biocarburants ne résistent à la comparaison entre leur coût pour la collectivité et leur bénéfice écologique exprimé par les 32 euros par tCO₂ évités. Ces industriels, qui bénéficient de subventions multiples aussi peu lisibles pour le citoyen que le tarif de rachat d'EDF, s'expriment d'ailleurs avec la plus grande réticence sur ces coûts pour la société ! La lutte contre le changement climatique ne peut donc passer que par un énorme effort de recherche et développement des technologies vertes.

Aujourd'hui, on a l'impression que tout ce qui est « vert » est bon, un peu comme certains pensaient, avant l'éclatement de la bulle Internet, que tout ce qui était « dot-com » ne pouvait qu'être génial. Le test le plus simple pour l'existence d'une bulle consiste à vérifier si les acteurs y investissent en comparant la valeur intrinsèque de l'investissement à son coût. Parce que ce travail d'analyse de l'impact de ces investissements sur le bien-être n'est pas fait, nous sommes bien en présence d'une bulle verte, qui peut potentiellement détruire autant de valeur collective que l'a fait l'éclatement de la bulle Internet.

La lutte contre l'effet de serre est suffisamment importante pour qu'on réfléchisse sérieusement à la manière d'organiser la société afin d'atteindre l'efficacité écologique maximale des sacrifices importants qui sont demandés à nos concitoyens. Le gouvernement avait une bonne idée pour y arriver : une taxe carbone à 32 euros, sans exemption hors secteurs couverts par le système européen de quotas d'émission. Cette méthode transparente devait nous inciter tous à mettre en oeuvre les myriades d'actions de réduction d'émission dont le coût est inférieur au niveau de la taxe.

Mais le Conseil constitutionnel a retoqué la loi. Espérons que ce ne soit qu'une péripétie dans la construction d'une société capable de verdir sa croissance dans l'intérêt général. En attendant, faisons appel à la responsabilité individuelle, et soutenons les initiatives qui vont dans le bon sens, comme les fonds d'investissement socialement responsable, ou les agences de notation éthique des entreprises. Elles sont en situation de pouvoir mettre dans la balance les coûts et les bénéfices financiers et environnementaux de nos investissements.

Christian Gollier

Le Monde.fr

- » A la une
- » Archives
- » Examens
- » Météo
- » Emploi
- » Newsletters
- » Talents.fr
- » Depeches
- » Forums
- » Culture
- » Carnet
- » Voyages
- » RSS
- » Sites du groupe
- » Opinions
- » Blogs
- » Economie
- » Immobilier
- » Programme
- » Le Post.fr
- » Télé

Le Monde

- » Abonnez-vous à partir de 17 €
- » Le journal en kiosque



© Le Monde.fr | Fréquentation certifiée par l'OJD | CGV | Mentions légales | Qui sommes-nous ? | Index | Aide